

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 août 2010**

CP 10/08-05

*L'an deux mil dix, le 30 août à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Beaumont-de-Lomagne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech ;*

*Etaient excusés : MM. Empociello et Astruc*

**FOURNITURE DE PANNEAUX ET DISPOSITIFS  
DE SIGNALISATION TEMPORAIRE  
DEVOLUTION DU MARCHE**

---

Une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure un marché de fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation des routes départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- procédure : appel d'offres ouvert européen en raison de l'absence de montant ;
- marché à bons de commande : sans montant minimum ni maximum ;
- validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 12 juillet 2010, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès-verbal ci-joint.

Elle a décidé d'attribuer le marché à la Société Romain Chelle qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés énoncés ci-dessous :

- économie, facilité de transport et de stockage, manutention, qualité, non agressivité des bords 30% ;
- valeur technique appréciée au regard du mémoire présenté et du catalogue 20 % ;
- prix des prestations jugé sur l'estimation sur quantités prévisionnelles 35 % ;
- modalités et moyens mis en œuvre pour la livraison dans les antennes d'exploitation 15 %.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
  - le marché de fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation temporaire avec la Société Romain Chelle,
  - toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,